



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Renforts saisonniers de police et de gendarmerie durant la période estivale

Question écrite n° 17609

Texte de la question

M. Bernard Chaumeil appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les critères retenus par l'État pour l'attribution des renforts saisonniers de police et de gendarmerie durant la période estivale. Dans l'Hérault et plus particulièrement sur le littoral de sa circonscription, plusieurs communes connaissent chaque été une augmentation exceptionnelle de leur population sous l'effet de l'afflux touristique. Ainsi, Agde, qui compte près de 30 000 habitants à l'année, accueille plus de 200 000 personnes en haute saison. Marseillan connaît une évolution comparable, tandis que Sète voit également sa population plus que quintupler durant cette période. Le Cap d'Agde, l'une des principales stations balnéaires françaises, concentre à lui seul un afflux massif de visiteurs, générant des besoins accrus en matière de sécurité publique, de maintien de l'ordre, de lutte contre la délinquance et de protection des personnes. Cette pression démographique saisonnière impose aux collectivités de mobiliser des moyens humains et financiers conséquents afin de renforcer leurs effectifs de police municipale et leurs dispositifs de surveillance, alors même que les moyens de l'État ne progressent pas toujours dans les mêmes proportions. Or les critères actuellement retenus ne semblent pas toujours refléter pleinement les réalités démographiques et les besoins de sécurité propres aux territoires touristiques durant la période estivale. M. le député lui demande dès lors de lui préciser les critères objectifs sur lesquels l'État fonde la répartition des renforts saisonniers de police et de gendarmerie, et notamment si sont pris en compte la fréquentation touristique, le nombre de nuitées, la capacité d'hébergement, le nombre de résidences secondaires, la population effectivement présente ainsi que les statistiques de délinquance constatées durant cette période. Il lui demande également si le Gouvernement envisage de faire évoluer ces critères afin que les moyens de sécurité déployés tiennent pleinement compte de la réalité démographique saisonnière des territoires touristiques ainsi que des charges exceptionnelles qu'ils supportent chaque été.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Chaumeil](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17609

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2026